

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

21 - REGIE DE L'EAU POTABLE – DEGREVEMENTS 2018

Sur rapport de Monsieur ROSENTHAL,

Après avis du Conseil d'Exploitation du 17 janvier 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE des dégrèvements qui ont été accordés pour l'année 2018 sur des factures d'eau potable en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Numéro	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégrévée	Montant dégrèvement	Cause
1	DURI CHRISTIAN	3 IMPASSE MICHEL CAZAUX	145	124	28,77 €	FUITE CANALISATION
2	ETIENNE JOSETTE	5 RUE LOUIS PASTEUR	133	112	28,77 €	FUITE AUX TOILETTES
3	BREARD BONNIN MARIE-HELENE	21 AV, CHARLES ET HENRI MOUREU	110	96	19,18 €	FUITE RESEAU ALIMENTATION
4	LABORDE JOSETTE	83 RUE NAVARROT	96	68	38,36 €	FUITE A LA SALLE DE BAINS
5	PARGADE GEORGES	1550 ROUTE DES CRETES	208	0	284,96 €	FUITE COMPTEUR
6	ESTANGUET HENRI	21 RUE DES OUSTALOTS	298	160	189,06 €	FUITE SOUPEPE CHAUDIERE
7	MINJOU RAYMOND	8 CHEMIN LABORDE	134	101	45,21 €	FUITE COMPTEUR
8	MEHL JEAN-MICHEL	6 RUE PASTEURS CADIER	140	67	100,01 €	FUITE CANALISATION
9	HAYET MARIE	4 RUE LOUIS BARTHO	87	2	116,45 €	FUITE AUX TOILETTES
10	POCQ HENRIETTE	1 RUE LESPY	55	50	6,85 €	FUITE RESEAU ALIMENTATION
11	MOUSQUE JOSEPH	1 RUE STE LUCIE	519	126	538,41 €	FUITE
TOTAL	1 396,03 €					

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

Numéro	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégrévée	Montant dégrèvement	Cause
1	HATCHONDO JEAN-CLAUDE	7 RUE DU 11 NOVEMBRE	684	80	827,48 €	FUITE CANALISATION
2	DUFAU FABIEN	37 AVENUE JEAN JAURES	180	50	178,10 €	FUITE CANALISATION
3	BENGOCHEA ADRIEN	7 RUE LEON JOUHAUX	1748	142	2 200,22 €	FUITE CANALISATION
4	CARRERE RENEE	13 BVD DES PYRENEES	715	108	831,59 €	FUITE CANALISATION
TOTAL					4 037,39 €	

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 4 février 2019.

Suivent les signatures.-

Le Maire,


Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/02/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/02/2019